

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Septembre 2026

Présents : MM. BEGIN BENOIT BERMOND COLARD GIRAUD LECOMTE LORET RAVEL
SKANA

Mmes BARATTO BORNAND BORNE BROTONS DUBOIS FONENG GEORGEOT LAVAUX
LORGE

Excusé : M. NOWAK (procuration à M. BENOIT

Secrétaire : Mme BORNE

Convocation : 31/08/2026

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 6/7/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu.

2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 Mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT,

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de Grandfontaine de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Décide de désigner comme représentant titulaire :

- M. Henri BERMOND

Et comme représentant suppléant :

- Mme Patricia BORNAND

Pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

3 – RESSOURCES HUMAINES

Suite au départ d'un Adjoint technique aux espaces verts, voirie, bâtiments, M. le Maire propose de conclure un contrat de travail à durée déterminée, à raison de 35 heures hebdomadaires, du 19/10/2026 au 18/01/2026 (période d'essai).

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366.

M. LORET précise que la Mairie a reçu 16 curriculum vitae et retenu 6 candidats qui ont été reçus pour un entretien.

M. LECOMTE fait remarquer que l'indemnisation n'est pas motivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, de conclure ce contrat de travail à durée déterminée et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

4 – AVENANT DE TRANSFERT DE LA SOCIETE BLONDEAU INGENIERIE VERS LA SOCIETE B& R INGENIERIE (maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'atelier communal)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Société BLONDEAU INGENIERIE, titulaire de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de l'atelier communal de Grandfontaine, signé le 2/2/2023 pour un montant de 7 200 €, a transféré le marché à B&R INGENIERIE.

4 BIS – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE DE LA SOCIETE GCBAT VERS ECO FACADES (travaux d'extension de l'atelier communal – lot 2)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Société GCBAT, titulaire du lot 2 (Démolition/Gros œuvre) relatif à l'extension de l'atelier communal de Grandfontaine, a déclaré une sous-traitance avec ECOFACADES. Le montant initial du marché reste inchangé.

M. BENOIT informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier a eu lieu ce jour. Une porte a été changée, quelques travaux d'électricité et de génie civil restent à faire. L'équilibre financier concernant les travaux est atteint.

Un local poubelles sera créé entre l'atelier et le multi accueil et un portail automatisé sera installé à l'entrée de l'atelier.

Un puisard sera créé pour récupérer l'eau de pluie au niveau du parking.

M. RAVEL demande si le portique initial limitant la hauteur des véhicules sur le parking sera remis. Réponse affirmative.

Les travaux devraient être terminés dans la première semaine d'Octobre. La pose des panneaux photovoltaïques sera envisagée dans l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, la sous-traitance dans le cadre du marché pour l'extension de l'atelier communal.

5 – FIXATION DES FRAIS DE FOURRIERE A VEHICULES

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, l'accord-cadre relatif à la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules municipale fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et des communes membres de Grand Besançon Métropole.

La Ville de Besançon a été désignée coordonnateur du groupement.

Cet accord-cadre sera exécutoire en Février 2027 pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois par période de 12 Mois soit 4 ans au total et se terminera au plus tard le 31 Janvier 2031.

Les frais de fourrière maxima applicables aux automobilistes sont fixés par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Chaque année, la Ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicules en appliquant les tarifs maxima fixés par décret.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire Grand Bisontin, chaque commune ayant adhéré au marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules municipale doit se prononcer annuellement sur les différents tarifs applicables.

Afin de simplifier le suivi administratif de ce groupement de commandes, il est proposé de fixer les tarifs applicables aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 Novembre 2001 mis à jour, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. Le tarif applicable sera donc le maxima décrit dans cet arrêté au moment de la survenue de son fait générateur (l'enlèvement du véhicule, par exemple).

Pour information les tarifs de la fourrière correspondant aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 Novembre 2001, mis à jour le 28 Mars 2024, sont à ce jour (voir annexe).

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 19 voix pour, l'application du tarif maxima prévu pour chaque catégorie de prestation par l'arrêté du 14 Novembre 2001 mis à jour le 28 Mars 2024 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles pour la durée du marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules.

6 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- par Maître Catherine BAILLY, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AH 145 150 151 154 264, d'une contenance de 16 a 26 et appartenant aux Consorts MARILLOT (Place de la Bascule)

Le bâtiment a été acquis par M. SERRUROT qui souhaite le diviser en 5 lots dont 4 destinés à l'habitation.

- par Maître Damien ROUSSEL, Notaire à SAINT-VIT (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AL 34 56, d'une contenance de 15 a 49 et appartenant aux Consorts ROLIN (L'Orée du Bois)

- par Maître Dorothee LAVAUX, Notaire à GRANDFONTAINE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB 119, d'une contenance de 14 a 70 et appartenant à Mme METTON et M. LESTE (Route de Torpes)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

Mme BROTONS fait remarquer que la végétalisation prévue dans le permis de construire pour l'aménagement de l'ancienne boulangerie n'est pas réalisée.

Mme DUBOIS rappelle que le stationnement des véhicules demeure anarchique à cet endroit.

B/ Devis

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses de fonctionnement opérées du 1/7 au 31/8.

Par ailleurs, 2 devis ont été signés dans le cadre des travaux d'extension de l'atelier communal :

- INNOVELEC (lot 6) pour un montant de 1 306,17 € H.T
- CPCM (lot 4) pour un montant de 3 261,50 € HT

8 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire adresse ses remerciements pour l'organisation du marché des 4 villages. La famille JORDAN remercie la Municipalité pour son aide lors de l'incendie. Les travaux dans le salon de coiffure commenceront à la fin du mois jusqu'à la mi-October.

Mme JACQUINOT a été relogée 11 Route de Torpes et M. CETTA chez M. PAGNOUX.

M. le Maire remercie également l'entreprise GCBAT pour le prêt de barrières qui ont permis de sécuriser la zone.

M. le Maire annonce qu'un concert « FEVER » aura lieu le 25 Septembre Place de la Bascule dans le cadre d'Octobre rose.

Des travaux d'enfouissement du réseau électrique Rue de l'Eglise sont réalisés par l'entreprise SOBECA. L'éclairage public a été également remplacé.

L'opération « brioches » va débuter le 14/09.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. M. RAVEL signale qu'il fera un rappel des règles de stationnement aux abords du groupe scolaire. M. LECOMTE précise que les réunions des écoles doivent avoir lieu dans une salle de classe en raison des cours de Pilates.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la cloison à l'école maternelle sont en cours.

M. LECOMTE demande si un projet de vidéo surveillance ou de vidéo protection est envisagé. M. BENOIT rappelle que la vidéo surveillance concerne l'espace privé tandis que la vidéo protection concerne l'espace public.

M. LECOMTE signale que l'été a été « mouvementé ». Un arrêté municipal a été pris pour interdire les rassemblements Place de la Bascule et au complexe sportif.

M. SKANA signale que les rassemblements ont lieu dans le square Chemin du Founelot, les jeunes étant violents.

M. LECOMTE signale que dans le secteur Jura Nord, des communes se sont regroupées et embauché un garde champêtre. Il rappelle qu'en raison de la canicule, un registre doit être tenu en Mairie sur la base du volontariat. La commune de Thoraise a mis à disposition une salle climatisée.

Mme BORNE précise que la maison médicale l'a fait pour ses patients.

M. LECOMTE demande quelle était la nature des travaux Rue de l'Eglise. M. le Maire précise qu'il s'agissait de travaux de forage.

M. LECOMTE signale que le panneau d'affichage tombe de plus en plus souvent en panne. M. RAVEL précise que cela arrive en cas d'orage.

M. LECOMTE signale que 2 arbres tombés dans la forêt ont été débarrassés par l'employé municipal.

M. LECOMTE demande si les inscriptions aux activités se sont bien déroulées. Mme BORNAND répond par l'affirmative.

M. BENOIT signale qu'un devis pour une tranche de caveaux et de cavurnes a été demandé.

M. BENOIT rappelle que l'entretien du cimetière est réalisé en intercommunalité.

M. LECOMTE demande si le traçage du chemin rural n° 13 entre le cimetière et le Vernois est prévu.

M. BENOIT signale que le site Internet a été piraté mais qu'il fonctionne de nouveau.

M. le Maire s'est renseigné pour prolonger la durée de l'éclairage public, en modifiant les horloges astronomiques.

Mme BROTONS signale que la lumière reste allumée assez souvent dans une salle de classe du groupe scolaire.

Séance levée à 22 H 10

La secrétaire,

C. BORNE

Le Maire,

H. BERMOND